



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 14851

Numéro SIREN : 393 095 757

Nom ou dénomination : BNP PARIBAS MARTINIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2015 sous le numéro de dépôt 16085

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 26-02-2015

N° DE DEPOT : 2015R016085

N° GESTION : 1993B14851

N° SIREN : 393095757

DENOMINATION : BNP PARIBAS MARTINIQUE

ADRESSE : 1 BLD HAUSSMANN 75009 PARIS

DATE D'ACTE : 15-10-2013

TYPE D'ACTE : Procès-verbal du conseil d'administration

NATURE D'ACTE : Changement(s) d'administrateur(s)

BNP PARIBAS MARTINIQUE

Société Anonyme au capital de 6 440 000 euros
 Siège Social : 1 boulevard Haussmann - 75009 PARIS
 393 095 757 R.C.S. PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION**Procès-verbal de la séance du 15 octobre 2013**

L'an deux mille treize, le 15 octobre à 9 heures 05 les membres du Conseil d'administration de BNP Paribas Martinique se sont réunis dans les locaux de BNP Paribas, 72 avenue des caraïbes, 97200 Fort de France, sur convocation de leur Président.

PRESENT

MM. Bruno PETIT
 Thierry FOUCAUD
 Didier MASSON
 François DE GALBERT
 Philippe DELBOS

Président
 Administrateur Directeur Général
 Administrateur
 Administrateur
 Administrateur

EXCUSES

MM. Antoine GARCIA

Administrateur
 (pas de pouvoir donné à M. Thierry FOUCAUD)

PARTICIPENT A LA SEANCE

MM. Rodrigue CELLAMEN
 Alex SAINT ZEBY
 Mmes Sylvie BOURGUIGNON
 Julie ALLOUIS (Cabinet MAZARS)
 (par conférence téléphonique)
 M. Patrick CHEUTIN

Représentant du Comité d'entreprise
 „
 Commissaire aux comptes
 „
 Secrétaire de séance

Le Président procède à l'identification des Commissaires aux comptes participant à la réunion par télécommunication. Il s'assure auprès du secrétaire du Conseil que le procédé de conférence téléphonique utilisé garantit la participation effective des Commissaires aux comptes et permet la retransmission continue et simultanée des délibérations du Conseil.

Plus de la moitié des administrateurs étant présents, le Président constate que le Conseil peut valablement délibérer et ouvre la séance.

1°) Approbation des procès-verbaux des séances du 27 mars 2013 et du 14 mai 2013

Le Président soumet les procès-verbaux des Conseils d'Administration du 27 mars 2013 et du 14 mai 2013 à l'approbation des administrateurs.

Le Président constate qu'aucune remarque n'est formulée et que les procès-verbaux sont approuvés.

2°) Exposé du Directeur général sur l'activité de la banque au 31 août 2013 et sur les prévisions budgétaires pour 2014

A l'invitation du Président, M. Thierry FOUCAUD fait le point sur la situation économique du Département et sur l'activité de la banque pour les 8 premiers mois de l'exercice 2013 (Cf. Rapport de gestion...).

Il confirme les dégradations déjà observées antérieurement tant dans le climat des affaires que sur la consommation des ménages. En conclusion, au plan économique, la Martinique s'enfonce dans la crise.

Dans ce contexte, BNP PARIBAS Martinique résiste et le PNB au 31/08 est en ligne avec les prévisions

Questions et commentaires relevés en marge du commentaire du texte :

Page 12 :

Le Président indique que les premiers éléments connus démontrent qu'en 2013 la rétrocession CARDIF ne sera pas effectuée.

L'administrateur Directeur Général insiste sur le fait que la loi du 18/07/2013 sur les commissions d'intervention aura un effet très néfaste sur la rentabilité de la filiale

Page 13 :

L'administrateur Directeur Général souligne que la politique de distribution de Canal Plus Antilles a été encore plus restrictive que prévue dans le budget.

Concernant la fermeture de l'agence du Robert, celle-ci se solde sur 2013 par une moins-value sur la valeur nette comptable des actifs.

Le Président précise, concernant les frais de gestion, que si la facturation des prestations du GIE augmente, celle-ci est équilibrée par un ajustement à la baisse d'autres postes.

Page 14 :

L'administrateur Directeur Général remercie l'engagement des équipes face aux incidents informatiques connus afin de résoudre au mieux les problèmes.

Le Président souligne que depuis l'entrée en production sur la Martinique des volumes repris de la Guyane, ce site est moins vulnérable qu'avant. Il indique aussi qu'une revue d'activité est bien nécessaire chaque année, dans l'attente d'un outil workflow qui devrait permettre d'avoir une visibilité claire de l'écoulement de la production. Il remercie les équipes Martiniquaises pour leur investissement afin de mener à bien ce projet.

Page 20 :

L'administrateur Directeur Général souligne, en synthèse, un RNAI projeté en 2014 en perte de 1, 4 M€. Le Président admet la difficulté de s'adapter aux aléas qui s'imposent à la filiale, et notamment à l'impact prévisible de la Loi Lurel. Des réunions seront vraisemblablement organisées fin 2013 début 2014 pour la mise en œuvre progressive au plan Régional. Un administrateur ajoute que, si une date n'est pas encore fixée, la mise en œuvre de cette Loi constitue une certitude.

Page 21 :

L'administrateur Directeur Général confirme une vérification de l'application correcte de la tarification pour éviter d'éventuelles déperditions.

Page 22 :

Le maillage du territoire n'étant plus adapté d'autres fermetures de points de vente pourraient être envisagées.

Page 24 :

Le Président indique que le transfert de la conformité régionale devrait intervenir début 2014. Il remercie l'administrateur Directeur Général pour son exposé.

Un administrateur déclare qu'il relève un point positif, c'est que les choses avancent. Les décisions des Pouvoirs Publics constituent un coup de poignard dans le dos, et la filiale se trouve en risque de perte à cause des Autorités. Face à une situation, cela ne peut conduire qu'à un ajustement des moyens, puisque la possibilité de générer des recettes supplémentaires reste limitée. C'est donc une situation préoccupante, avec des conditions d'exploitation dans un marché déprimé, un environnement qui évolue mal, et des mesures à caractère réglementaire qui viennent percuter notre modèle à hauteur de 4 M€.

Le Président précise que l'on ne connaît pas encore précisément la baisse de revenus qui sera enregistrée. Un examen des conditions d'exploitation sera effectué courant 2014, et le sujet devra être abordé dès début 2014 en fonction des réponses aux questions qui sont en suspens. Dès à présent il est évident que les efforts vont être accentués...

3°) Démission d'un Administrateur

Le Président informe les membres du Conseil que M. Antoine GARCIA, administrateur de BNP PARIBAS Martinique et Directeur Général de GUYANE, a fait part de son souhait de démissionner de son mandat d'Administrateur. Le Conseil prend acte de la démission de M. Antoine GARCIA et le remercie des services rendus à la Société pendant la durée de son mandat.

4°) Cooptation d'un nouvel Administrateur

En vue de pourvoir au remplacement de M. Antoine GARCIA, le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de coopter M. Yves LELEU en qualité d'Administrateur.

5°) Ratification des décisions excédant les pouvoirs délégués

M. Thierry FOUCAUD présente au Conseil d'Administration la liste des concours consentis ou renouvelés, excédant les pouvoirs délégués au Directeur Général. Il précise que tous ces concours ont été validés dans le respect des règles attachées à l'organisation de la Direction Générale.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration ratifie les décisions prises.

6°) Point sur l'actualisation du dispositif de lutte contre le blanchiment

Le Responsable local de la Conformité de BNP Paribas Martinique a pris ses fonctions en mars 2012.

Le Responsable local de la Conformité est placé sous la responsabilité hiérarchique du Directeur Général de BNP Paribas Martinique et sous la Responsabilité fonctionnelle du Coordinateur Conformité DOM POM.

Les tâches effectuées par cette plateforme ont vocation à être remontées dans différents back office à Paris. Depuis mars 2012, une réflexion est menée, avec un point en cours de définition à ce jour et visant à une mise en œuvre très prochaine pour satisfaire aux exigences réglementaires. La mission du Responsable de la Conformité Régionale s'achèvera en décembre 2013.

Pour l'heure et compte tenu de l'ensemble des tâches qui nous incombent, notamment la complexification des reportings et rapports réglementaires, nous procédons régulièrement à des arbitrages entre les différentes tâches.

Les points de surveillance fondamentaux en matière de lutte contre le blanchiment actuellement mis en œuvre émanent d'IRB. Toutefois, le plan de conformité Groupe défini en matière de sécurité financière, apportera une harmonisation des outils PSF dont bénéficiera la Martinique.

Les priorités définies au 2nd semestre en matière de lutte contre le blanchiment sont la révision des clients sensibles, qui s'attachera à suivre l'opération KYC, la formation des collaborateurs et l'amélioration du délai de traitement des PDS.

7°) Questions diverses

- *Point sur l'insertion des procédures standard IRB* : Aucune procédure n'a été insérée
- *Information réglementaire sur les incidents significatifs du risque opérationnel* : 20 incidents ont été connus, le plus important étant celui lié à la tempête Chantal.

Aucune autre question diverse n'étant évoquée, le Président lève la séance et met fin à la liaison téléphonique à 10 heures 30.

Le Président

Un Administrateur



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.